



## **Déclaration préalable Sgen-CFDT GT métiers de la formation continue d'adulte du 29 janvier 2016**

Au lendemain de la dernière réunion de ce GT, nous apprenions que le Conseil d'État prenait un arrêté excluant de fait les formateurs en formation continue et apprentissage de l'accès au CDI. Le Sgen-CFDT a entrepris immédiatement une série de démarches afin d'obtenir l'abrogation de l'alinéa 6 de l'article 6 de la loi de 1984, dans le cadre du projet de la loi de déontologie des fonctionnaires :

- contact, via l'union des fédérations de fonctionnaires CFDT avec des sénatrices et des sénateurs ;
- envoi d'une lettre à l'ensemble des parlementaires leur demandant de déposer un amendement allant dans ce sens ;
- interpellation de Mme la ministre, dans un courrier intersyndical.

Nous nous réjouissons que cette démarche soit en train d'aboutir, mais notre satisfaction sera complète quand l'article 18, portant abrogation de l'alinéa 6, sera définitivement adopté.

Depuis la mi-décembre, un nouveau problème est apparu dans le paysage de la gestion des ressources humaine de la formation continue d'adulte : les vacances des CFC. S'engouffrant dans un vide juridique, certaines autorités académiques ont décidé que nos collègues CFC avaient le droit de prendre uniquement 5 semaines de congés payés par an. Or le seul texte évoquant les obligations réglementaires de service des CFC évoque 39 h hebdomadaire mais ne définit pas le nombre de semaines travaillées. Ceci aboutit dans certaines académies à définir un temps de travail annuel de 1833 heures. Pour le Sgen-CFDT ce groupe de travail doit programmer une réunion CFC pour revoir la définition des ORS des conseillers, en ayant le souci d'aboutir à un décompte, dans le cadre du temps de travail annuel de la fonction publique, qui permette de prendre en compte l'ensemble des activités liées à cette fonction.

Concernant l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui le Sgen-CFDT tient à réaffirmer :

- La nécessité de prendre le virage numérique et les changements induits du métier de formateur. Les décisions du GT15 doivent permettre d'accompagner ce virage.
- De penser à la mise en œuvre des mesures qui pourraient découler de nos discussions. Nous avons déjà évoqué le fait que les textes de 93 sont loin d'être appliqués dans l'ensemble des académies, soit d'une façon générale comme à Grenoble avec les obligations à 1000 heures, soient de façon ponctuelle pour certains dispositifs peu rémunérés par les commanditaires : formation générale, accompagnement vers l'emploi... La négociation en cours aurait plus de poids et les décisions plus de chance d'être appliquées si l'on connaissait mieux la réalité des pratiques actuelles, notamment l'existence de coefficients autre que le 0,46, conditionné soit au décompte horaire soit au nombre de stagiaires présents....

- Que le sujet des ORS des intervenants face aux stagiaires est complexe, et le Sgen CFDT souhaite que les décisions ne soient pas prises à la va-vite, que les décisions prises soient applicables dans toutes les académies. Toutefois nous sommes réservés sur la méthode qui est employée pour parvenir à un nouveau cadre pour les formateurs (a minima le changement du ratio 0,46...). Les acteurs sur le terrain : formateurs, responsables de dispositif, chef d'établissements, Dafco/Dafpic... s'impatientent car les délais annoncés ne sont pas respectés.

Nos collègues sont aussi très inquiets quant à l'utilisation des plateaux techniques des EPLE. Incontestablement l'accès à ces ressources est un atout majeur des GRETA dans un marché concurrentiel. Toutefois les annonces faites le 6 janvier sur la volonté de développer les coopérations entre branches professionnelles et EPLE inquiètent. Ces plateaux techniques seront ils toujours autant disponibles pour développer les actions de formation continue d'adultes au sein de l'Éducation nationale ?

Pour finir, le Sgen-CFDT a décidé d'écrire au président de la République afin de lui demander de ne pas oublier les GRETA comme opérateurs du plan de formation des 500 000 chômeurs. Ses propos ne mentionnaient que la mise à contribution de l'AFPA. Nous tenons à réaffirmer que les GRETA, en s'appuyant sur l'ensemble de leur personnel, ont développé les compétences nécessaires pour contribuer efficacement à la réalisation de cet objectif.

Après une année 2015 extrêmement difficile, nos collègues des GRETA ont besoin de percevoir des signes positifs en ce début d'année. Nous espérons que les décisions qui découleront de ces réunions contribueront à rétablir un climat de confiance au sein des groupements d'établissements.